



www.anqaev.fr



RAPPORT MORAL EXERCICE AVRIL 2017 – MAI 2018

NAISSANCE

L'association est née parce que durant l'été 2016 la pollution aérienne en provenance des navires dans le port de Nice avait atteint un point de non retour avec l'arrivée d'une nouvelle compagnie de ferries, la Moby Lines et l'exacerbation de la rivalité entre la Corsica/Sardinia Ferries et le Moby Lines pour les rotations de navires entre Nice et les ports corses durant l'été. La situation a été aggravée par l'incendie du Zazà dans le port de Nice dans la nuit du 13 au 14 août 2016.

En dépit de nombreuses protestations émises par les habitants des deux quartiers impactés par la pollution aérienne, Le Port et Le Mont Boron, la direction d'exploitation du port de Nice (CCI) semblait impuissante car les demandes relayées ont eu peu de résultats, hormis de bonnes paroles.

Face à cette situation, les représentants de plusieurs conseils syndicaux d'immeubles du Port et du Mont Boron ont décidé d'agir en créant non seulement un groupe de pression, mais aussi une association qui est officiellement née le 5 avril 2017 – Journal Officiel de la République Française du 8 avril 2017.

LES PREMIERES ACTIONS

Le rejet implicite de nos demandes par la CCI durant l'été 2016, a entraîné une réponse d'abord médiatique dans Nice-matin le 14 août 2016, puis le 21 décembre 2016.

Ensuite il a fallu comprendre pourquoi une telle pollution, au moment où le diesel des véhicules terrestres est condamné publiquement, celui de 1.500 à 3.500 fois plus chargé en soufre des navires évoluant en Méditerranée est si facilement accepté par les autorités locales et nationales.

UNE NECESSAIRE CONCERTATION AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS RIVERAINES DE PORTS MEDITERRANEENS

Nous nous sommes aperçus que les riverains des autres ports de la Méditerranée française avaient les mêmes préoccupations que nous. Dès lors l'ANQAEV a fondé une alliance avec les associations riveraines des ports de Marseille et Toulon en région PACA, d'Ajaccio et Bastia en Corse et de Port-Vendres en Occitanie. Cette alliance s'est appuyée sur l'important réseau départemental, régional et national de France Nature Environnement. Notre Président est devenu Administrateur du FNE 06 et Conseiller Scientifique et Technique du FNE PACA. Les échanges d'informations scientifiques, administratives, techniques et juridiques ont permis de mener des actions sur les plans médiatiques, scientifiques et administratifs.

SUR LE PLAN MEDIATIQUE

Les actions coordonnées des associations ont attiré les médias imprimés, télévisés et internet. Sur Marseille, Nice et Toulon, plus de 45 actions médiatisées sont recensées, dont une page polémique dans le Nice matin du 21 décembre 2016, des publications dans le Figaro, La Croix, Sciences et Avenir, dans les journaux radiophoniques de France Bleue Nice, des journaux télévisés à FR3 national en juillet 2017.

SUR LE PLAN SCIENTIFIQUE

Un premier rapport a été adressé aux autorités locales en janvier/février 2017, un second en juin 2017 était directement adressé à la Présidence de la République, un troisième sous la forme d'un dossier documentaire a été envoyé aux autorités élues, à plusieurs députés concernés, aux autorités décentralisées de l'Etat (Préfectures des Alpes maritimes, Préfecture Régionale, maritime, au 1^{er} Ministre et au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

Ces dossiers s'appuient sur une abondante littérature scientifique, médicale, économique, technologique et juridique.

LA RECONNAISSANCE

La puissance des actions médiatiques, la justesse des arguments scientifiques et juridiques utilisés lors de la rédaction des rapports et dossiers documentaires ont tout naturellement entraîné la Reconnaissance de l'Association ANQAEV et de ses représentants comme interlocuteurs privilégiés :

Plan local :

- Capitainerie du Port de Nice (Etat)
- Direction d'exploitation du Port de Nice (CCI)
- Participation aux travaux de la Commission Locale de Proximité et de l'Environnement du Port de Nice - 5 réunions : 8 dec, 19 mars, 11 avril, 17 avril, 30 mai, une autre est prévue le 25 septembre
- Discussions bilatérales avec les Armateurs et responsables des transports maritime et du transport terrestre (Transports Bianchi)

Plan régional

Nous avons participé au colloque « Journée méditerranéenne de l'Air : Les Ports », le 14 novembre 2017 à Marseille. Les interventions du Président et du Secrétaire général de l'ANQAEV ont été publiées dans les « Actes du colloque édité » par Air Paca.

Plan National

Nous sommes en contact permanent avec des chercheurs et médecins qui alimentent nos connaissances et permettent de diffuser des informations peu connues mais essentielles à notre combat administrativo-juridique pour obtenir l'alignement de la législation relative aux carburants utilisés en Méditerranée (3,5 et 1,5 % de teneur en soufre) sur celle bien plus protectrice des mers européennes nordiques, Manche, mer du Nord, Baltique (0,1% de teneur en soufre) en attendant en 2023, l'obligation de navires électriques, éoliens ou au GNL alors que la Méditerranée comme l'ensemble des mers et océans du globe passe au 0,5%.

Voir le tableau des correspondances ci-joint :

Désignations usuelles	Autres termes	Contenance en soufre	Plus polluant que le diesel des véhicules terrestres
Fioul lourd	Fioul traditionnel Bunker pétrole	3,5	3.500 fois plus polluant
Fioul allégé	Fioul raffiné	1,5	1.500 fois plus polluant
Fioul ?		0,50	500 fois plus polluant
Diesel marin		0,10	100 fois plus polluant
Diesel	Diesel terrestre	0,001	1

Lors des échanges, il serait efficace pour une véritable compréhension réciproque de noter dans les rapports, les comptes-rendus, les notes, les courriers et les mails :

Fioul à 3,5% - Fioul à 1,5% - Fioul à 0,50% - Diesel marin à 0,10% - Diesel terrestre à 0,001%

RESULTATS CONCRETS :

1 - La Moby lines pour les quatre navires utilisés pour la liaison Nice/Bastia bascule à trois milles nautiques au large du port et de la zone portuaire au diesel marin à 0,1 % de teneur en soufre ;

2 - Les armateurs du Capo Nero, navire cimentier, utilisent sur l'ensemble du trajet Nice/Corse du diesel marin à 0,1%

3 – la Corsica/Sardinia Ferries réduit les moteurs à quai pour les courtes escales et utilise du 0,1% pour les escales du plus de 2 heures respectant enfin la législation en vigueur.

4 – Air Paca va mesurer l'impact des particules ultrafines, non seulement à la masse mais aussi en les dénombrant (demande de l'ANQAEV). La Métropole engage des mesures relatives à la pollution sonore.

5 – L'ANQAEV est non seulement associée à la campagne de mesures de la pollution aérienne et de la pollution sonore autour du port, mais dans le cadre de l'action du FNE national et de la NABU (Allemagne), elle a reçu 3 capteurs doubles auxquels s'ajoute un dernier acheté par nos soins. Nous pourrons de la sorte comparer les résultats obtenus par la Métropole et Air Paca avec les nôtres.

PERSPECTIVES :

Zone ECA en Méditerranée

- Participation, le 19 septembre 2018 à l'atelier national relatif à l'étude d'une zone maritime à émission de soufre contrôlée sur l'ensemble de la Méditerranée

Au niveau de l'Union Européenne

- Prise de Rendez-Vous avec les responsables du bureau de représentation de l'UE à Marseille en vue d'obtenir l'alignement de la législation concernant Ires carburants le long des côtes et ports méditerranéens de l'Union Européenne sur celle bien plus protectrice des mers Nordiques Européennes (Manche, Mer du Nord, Baltique)

Plan de Protection de l'Atmosphère - PPA

- Organisation avec les services de la Métropole et AirPaca d'une journée d'étude, le 25 septembre 2018, consacrée au Plan de Protection de l'Atmosphère suite à notre demande d'intégration des pics de pollution émis par les navires dans le PPA.
- Contact avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, départementale à Nice et régionale à Marseille. Même demande à la Préfecture Maritime de Toulon.
- Demande d'obligation d'emploi du diesel marin à 0,1% dès tous dépassements des normes de pollution européennes ou prévision de dépassement (Nice est en matière de qualité de l'air, la grande ville de France dont la qualité de l'air est mauvaise ou médiocre 66 jours par an) – Nice est en 99^{ème} position sur 100... c'est dire qu'il y a des progrès à faire.

- Cette demande entre en synergie avec les feuilles de route gouvernementales qui proposent pour les ports Marseille, Toulon et Nice, l'électrification des quais, la diminution de l'impact polluant des activités portuaires et maritimes et la création d'une zone ECA en Méditerranée.
- Le dossier adressé au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pose la question, nous attendons la réponse qui pourra aussi venir des actions juridiques menées actuellement.

Action juridique

- Saisine de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, départementale à Nice et régionale à Marseille, à propos de la modification de Plan de Protection de l'Atmosphère de la ZAG de Nice, même saisine de la Préfecture Maritime de Toulon.
- « Les Amis de la Terre » ont obtenu, suite aux avertissements de l'Union Européenne quant à l'inaction des gouvernements français relative à la protection de la qualité de l'air, une condamnation de l'Etat par le Conseil d'Etat par arrêt du 12 juillet 2017.
- Pour obliger l'Etat à tenir les engagements inscrits dans les feuilles de route qui ont le défaut de ne présenter ni échéancier, ni plan financier d'accompagnement, « Les Amis de la Terre » engagent une demande d'exécution forcée de ces feuilles de route et PPA auprès du Conseil d'Etat, de très nombreuses associations participent à cette nouvelle action juridique, dont celles de Marseille, Toulon et l'ANQAEV à Nice.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE
SIRET : 829 521 806 00010 ---- contact@anqaev.fr